

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 17-200910-FIN-

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

M. ESTOURNES indiqu'il est nécessaire de prévoir des crédits pour des demandes de la Trésorerie afin :

* De régulariser l'écriture relative au prélèvement d'office effectué par la trésorerie sur la Taxe pour la gestion des milieux aquatiques

* D'apurer le compte 1069 « reprise 1977 sur les excédents capitalisés Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » afin d'anticiper la mise en application de la M57 qui remplacera l'actuelle M1.

D'autre part, Il convient de prévoir des crédits afin d'abonder la li
les frais obligatoires de formation des élus.

Investissement

Dépenses

2184/900 Mobilier.....	6 100.00 €
1068/0200 Excédent de fonctionnement capitalisés.....	52 707.24 €

Recettes

10222/0200 Fonds de compensation de la TVA.....	1 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement.....	57 807.24 €

Fonctionnement

Dépenses

020 Dépenses imprévues.....	-60 107.24 €
023 Virement à la section d'investissement.....	57 807.24 €
6535/0205 Formation des élus.....	2 300.00 €
7391178/831 Autres restitution au titre de dégrèvements sur contributions directes	1 724.00 €

Recettes

7346/831Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	1 724.00 €
--	------------

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 2 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY